



Convention Salle Municipale Nicolas Touzaint

(Les salles doivent être libérées au plus tard à 4h00)

Rappels

En cas d'annulation de la réservation de la salle dans un délai :

- Supérieur à 1 mois de la date de la réservation, la totalité de la somme sera restituée,
- Inférieur ou égal à 1 mois précédant la manifestation, la totalité de la somme sera retenue par la commune.

Visite et ouverture de la salle :

Lors d'une visite préalable **obligatoire**, les modalités d'organisation seront à définir avec Monsieur Manceau (Agent technique de la commune) au : **06 28 56 33 65** ou **06 28 92 34 48**

Sécurité :

Lorsque **l'effectif du public est inférieur à 300 personnes**, l'organisateur signataire de ladite convention doit être capable d'assurer les missions suivantes :

- Connaître et appliquer les consignes en cas d'incendie, **notamment pour ce qui concerne les dispositions mises en œuvre pour l'évacuation des personnes en situation de handicap.**
- De prendre éventuellement, **sous l'autorité de l'exploitant**, les premières mesures de sécurité
- De veiller à ce que les issues de secours soient dégagées de tout obstacle tant à l'intérieur qu'à l'extérieur **et d'assurer la vacuité et la permanence des cheminements d'évacuation jusqu'à la voie publique.**
- De vérifier que les blocs d'éclairage de sécurité et d'ambiance ne soient pas obstrués
- Interdire aux enfants l'accès à la passerelle technique
- Avoir **procédé avec l'exploitant** à une visite de l'établissement et avoir reçu une information sur les différents moyens de secours mis à sa disposition **et une reconnaissance des voies d'accès et des issues de secours.**
- Avoir signé le registre de sécurité de la salle

La signature de ce registre certifie que l'organisateur ou la personne désignée par ce dernier, a :

- Pris connaissance des consignes de sécurité spécifiques à l'établissement
- Effectué une visite de l'établissement
- Reçu une information sur les moyens de secours disponibles (**extincteurs et SSI**)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

Formation éventuelle liée à la sécurité :

Validité de la formation :

En cas de problème : Coupure de courant - déclenchement alarme incendie – fuites d'eau ---

Contacteur : l'Adjoint **06 35 96 62 09** ou le Maire 02 41 77 03 31